

LES MALADES DU SAMEDI

par Françoise GIROUD



M. Jean Cayeux, député M.R.P., s'est élevé contre une émission de télévision diffusée jeudi dernier « qui a fait l'apologie du birth control, voire de l'avortement légal, au nom d'une prétendue libération de la femme ». M. Cayeux rappelle ainsi à ceux qui seraient tentés de l'oublier, que la légèreté reste la qualité dominante de certains hommes publics. Ou M. Cayeux a vu lui-même cette émission. Et il faudrait en conclure que des propos dépourvus cependant de toute ambiguïté ne sont pas parvenus à son entendement. Or il n'a pas assisté lui-même à cette émission. Et il n'est pas sérieux. De ces deux hypothèses, on hésite à décider quelle est la plus désobligeante. Reste la troisième : la mauvaise foi. Il se trouve que le texte incriminé m'est parfaitement connu. J'en suis l'auteur. Il se trouve que ce texte a été enregistré par les soins de la R. T. F. et que, de bonne ou de mauvaise foi, il est donc impossible de m'attribuer aujourd'hui des paroles que je n'ai pas prononcées. Voici ce qui constitue, pour M. Cayeux, une apologie de l'avortement légal :

J'AURAIS préféré ce soir vous parler d'autre chose.

Seulement c'est parce que depuis des années tout le monde préfère toujours parler d'autre chose que ce drame continu. Alors il faut sans doute avoir le courage de l'aborder le plus franchement et le plus honnêtement possible.

Savez-vous combien d'enfants sont nés aujourd'hui en France ? 2.000.

Deux mille femmes un peu lasses respirent ce soir. Et même les plus misérables se disent avec un grand orgueil :

« Il est bien laid mon bébé, et il m'a bien fait souffrir. »

Mais quoi, cette souffrance-là est gênée, franche... Elle ne rend pas méchant et dur à l'intérieur, au contraire. Tandis que l'autre...

Parce qu'il y a l'autre. Parce qu'en cette même journée, il y a aussi deux mille femmes en France qui ont tué l'enfant qu'elles portaient plutôt que de le laisser venir au monde.

Et il y en aura bien plus samedi.

Les médecins le savent bien. C'est toujours le samedi soir qu'on les appelle lorsqu'il y a eu un accident. Parce qu'on a compté sur le dimanche pour se reposer.

La peur

En arrivant, ces médecins trouvent une femme terrorisée, en hémorragie qui dit :

« Je suis tombée dans l'escalier, docteur. »

Ou bien :

« J'ai dû porter quelque chose de trop lourd. »

Elles ne disent jamais la vérité parce qu'elles ont peur. C'est au point que dans les hôpitaux lorsque arrive une femme en hémorragie, on lui administre automatiquement de la streptomycine et du sérum antitétanique.

Le secret professionnel ? Elles n'y croient pas, celles qui sont obligées d'appeler le médecin.

Elles ont peur, peur, les malades du samedi soir.

Et toutes celles qui se soir attendent le résultat du travail des faiseuses d'anges, ou des traitements qu'elles se sont elles-mêmes infligés, parce que, par-dessus le marché, ça coûte cher, ont peur aussi.

Grâce à la pénicilline, il n'y a que deux ou trois d'entre elles qui vont mourir. Avant la guerre, c'était 40.000 par an.

Quatre ou cinq au moins resteront mutilées pour toujours. Elles seront infirmes. Je veux dire stériles.

C'est une véritable infirmité. Elle n'est pas spectaculaire mais elle fait l'âme boiteuse.

Et puis les autres vont tenter d'oublier très vite.

Demain, au magasin, au bureau, au marché, on dira :

« Elle n'a pas bonne mine, la petite Madame Untel... »

Mais elles n'en parleront jamais. Ce sont des choses que personne n'aime à évoquer.

On a bien sûr le droit de considérer qu'après tout il y a des années que ça dure et que c'est le sort des femmes et qu'elles n'ont qu'à s'en accommoder. C'est souvent ce que les femmes elles-mêmes pensent.

Mais quand on songe à ce que 500.000 à 800.000 femmes par an endurent, à ce qu'elles risquent, à ce qu'elles consentent pour éviter une naissance possible, on est obligé de se demander pourquoi.

Elles ont répondu

Des jeunes filles de bonne famille qui ont une faute à cacher comme on dit ? Leur nombre est insignifiant. Des femmes seules, oui, il y en a. Pour celles-là les motifs semblent évidents. La société est encore très dure aux enfants nés hors mariage, et à leur mère.

Mais si l'on s'en tient aux chiffres incontestables, voilà ce qu'on apprend. En 1954, la police a été informée de 460 cas, dont 45 décès d'ailleurs.

Sur ces 460 délinquantes, il y avait 150 femmes seules, et 310 femmes mariées.

Ces chiffres recourent les informations des médecins qui donnent 70 % de femmes mariées. 270 avaient déjà un enfant, souvent plusieurs.

Alors, celles-là, pourquoi ?

251 ont répondu : faute de logement.

Cela aussi il faut le savoir. Plus de 7 millions de Français n'ont pas, aujourd'hui, de logement personnel. A Paris seulement, 500.000 personnes vivent à l'hôtel dont 200.000 jeunes ménages.

Il y a 700.000 taudis en France. Et 5 % seulement des logements ont à la fois l'eau, l'électricité, le tout-à-l'égout et le chauffage central.

Quand on fait partie de ces 5 %, il est bien facile de prêter la fécondité.

Il y a le drame du logement. Il y a la sourde rancune des hommes les meilleurs contre les femmes trop fertiles.

Il y a aussi certainement, dans la peur de la maternité trop fréquente, une sorte d'obscur révolte des femmes contre cette façon d'être livrées au destin.

Il y a en tout cas une volonté déterminée, une volonté générale de limiter le nombre d'enfants par tous les moyens, une volonté en quelque sorte de civilisé.

Le chiffre-plafond

Les fanatiques les plus farouches de la famille nombreuse ne limitent-ils pas tout de même leur progéniture ? C'est sur le chiffre-plafond, si l'on peut dire, que l'on varie.

L'avortement n'est que le signe visible de la volonté de limiter le nombre de ses enfants. Est-ce une volonté coupable ?

Sur ce point les autorités religieuses ont répondu : non, elle n'est pas coupable... puisqu'elles ont elles-mêmes répandu et largement diffusé la fameuse loi Ogino-Knaus.

Elle consiste, vous le savez, à déterminer la courte période pendant laquelle, chaque mois, les femmes sont fécondes.

Le chrétien le plus strict est autorisé à se livrer à ce calcul. Lequel n'est malheureusement pas infallible.

Est-ce que la volonté de limiter les naissances est mauvaise pour le pays ? Là, la plupart des économistes modernes répondent : oui. Elle est désastreuse. Et les Français payent depuis

dix ans le prix de leur stérilité d'avant guerre. Quand la population jeune, active, productrice, hardie, est faible par rapport à la population âgée, un pays se ratatine, se sclérose. Il prend peur de l'avenir, peur du progrès. En un mot, il est vieux au lieu d'être jeune.

Du point de vue national, il est donc nécessaire d'encourager au contraire la natalité. Et du point de vue individuel... Allons, c'est magnifique d'avoir beaucoup d'enfants quand on a les moyens de les élever... C'est beaucoup plus sain, beaucoup plus gai, et les enfants eux-mêmes sont beaucoup plus heureux que lorsqu'un couple vit suspendu au souffle d'un enfant unique et à la moindre de ses rougeoles.

Or, la preuve a été abondamment faite, entre 1920 et 1940, que ce n'est pas par la peur et par la répression que l'on encourage la natalité.

Les lois françaises sont féroces. Elles punissent très gravement l'avortement. Elles punissent très gravement l'usage de ce qu'on appelle les moyens contraceptifs, c'est-à-dire les moyens matériels d'empêcher la conception. Elles ont été lamentablement inefficaces. On peut accumuler les chiffres à ce sujet, ils sont formels. Et les médecins les mieux qualifiés le sont aussi. Je vous en citerai un au hasard.

Une autre loi

C'est le docteur Albert Netter qui écrit, dans « Problèmes », une revue médicale :

« On peut sans paradoxe soutenir que la loi, telle qu'elle est rédigée, coûte tous les ans et des vies maternelles multiples et des vies potentielles innombrables de nouveau-nés, du fait de la stérilité, résultat des avortements faits dans des conditions d'hygiène déplorable. Il est clair que le législateur, en la rédigeant, ne connaissait rien ni aux problèmes médicaux, ni aux problèmes sociaux de l'avortement. Le texte de loi qu'il a élaboré est une cause de dénatalité. »

Voilà ce que dit un médecin, entre autres.

En revanche, là aussi les chiffres parlent, la France a voté des lois qui ont fait victorieusement remonter le nombre des naissances depuis la guerre. Les allocations familiales, toutes les lois sociales, tout ce qui consiste en somme à aider à la vie des enfants... et pas à punir les mères découragees.

Une autre loi pourrait transformer la vie des femmes. Celle qu'on applique en Amérique et en Angleterre, entre autres pays.

Tout le monde a déjà entendu parler du « birth control » ou contrôle des naissances. C'est un terme impropre parce qu'il évoque une idée d'organisation collective.

En vérité, il signifie une faculté purement individuelle de contrôler la conception.

Dans l'état actuel des recherches, très poussées dans plusieurs pays, les moyens matériels dits contraceptifs éliminent presque tous les risques de conception involontaire.

En Amérique et en Angleterre, en particulier, des centres de consultation et d'information sont ouverts dans tout le pays. Toutes les femmes peuvent s'y rendre, recevoir les conseils et les moyens nécessaires, les soins aussi.

Les avortements n'ont pas disparu complètement, d'abord parce que l'usage de ces moyens exige une certaine information et une certaine discipline, mais on estime qu'ils ont été

réduits de 75 %. Pourquoi ces moyens sont-ils interdits en France ?

On a prétendu qu'il fallait y voir l'influence de l'Eglise catholique. Mais l'Eglise n'est jamais intervenue dans les lois civiles. Elle réprovoque formellement le divorce, par exemple. Ce n'est pas parce qu'il est légal qu'un chrétien scrupuleux se trouve le droit de divorcer. Les facilités que lui donnerait éventuellement la loi en matière de conception, il n'en profiterait pas davantage.

C'est une affaire de conscience et pas de correctionnelle.

Seulement nous vivons sous le régime d'une loi qui a été votée, à la sauve d'ailleurs, en 1920. Grâce à une campagne récente, à l'origine de laquelle se trouve un journaliste, M. Jacques Derogy, des députés de différentes tendances politiques ont demandé que cette loi soit abrogée. Pour des raisons assez obscures, les communistes s'y opposent violemment. En revanche, ils voudraient que l'avortement soit autorisé. Or, cela n'a aucun rapport.

Quoi qu'on pense de l'avortement sur le plan moral, c'est une solution insensée que de proposer aux femmes cette méthode comme s'il s'agissait de prendre un cachet d'aspirine !

Plusieurs médecins affirment d'ailleurs qu'il n'y a pas, sur le plan purement physique, d'avortement bien fait comme on dit. Il peut seulement ne pas être trop mal fait.

Et psychologiquement, c'est un acte qui ne peut pas ne pas laisser des traces profondes.

En revanche, si les moyens contraceptifs étaient autorisés, on pourrait sans doute élaborer une loi prudente et sage. Commencer par exemple par en limiter l'emploi seulement dans des centres médicaux autorisés.

Ce sont des médecins qui doivent travailler à une telle loi, et pas seulement des députés.

Il y a des très nombreux en France qui connaissent à fond ce problème. Et je propose qu'une fraction des bénéfices réalisés par les fabricants aillent obligatoirement alimenter un fonds de propagande pour la natalité.

Seulement voilà, il faut s'en écarter, il ne faut pas se dire : parlons plutôt d'autre chose.

Quel droit ?

Aujourd'hui, dans l'état actuel des recherches, les criminels ne sont pas les femmes qui avortent mais ceux qui ne les en empêchent pas.

Beaucoup de ceux qui se battent pour cette cause parlent d'obtenir ainsi une « libération » de la femme.

J'avoue que je n'aime pas ce terme et ce qu'il évoque. La condition féminine a du bon et du mauvais, comme celle de l'homme. C'est la condition humaine, en général, que l'on doit essayer de rendre meilleure.

En plus, le mot de libération évoque des images fausses, il me semble. Des hommes tyranniques régnant sur de malheureuses victimes. De vieilles revendications féministes sur le droit à l'amour.

Non. Le contrôle des naissances, puisqu'on lui donne ce nom, ce n'est pas ça.

C'est le droit de mieux gouverner sa vie, c'est donc une nouvelle responsabilité.

Libérer les femmes en tout cas, cela ne peut avoir qu'un sens : c'est leur donner les moyens d'être plus sages, plus solides, plus calmes, d'assumer pleinement leur condition de femme.

Alors si le contrôle des naissances doit aider à libérer les femmes, il libérera bien aussi un peu les hommes. F. G.

LES TRICOTS ET

JERSEY DE LUXE



Marque déposée
sont en vente dans les meilleures maisons spécialisées et notamment à Paris
ADELINE, 4, rue Guy-Moquet (17^e) FLORENCE, 14, rue Desrenaudes (17^e)
AU GRAND FREDERIC, 5, fg-St-Honoré (8^e) IFA, 29, avenue du Général-Leclerc (14^e)
PLISKINE, 65, rue de Rome (8^e)
Créations Sport-Ville J. KAFFEL, 4, rue d'Enghien, Paris (10^e) - PRO. 40-72